

Arrêté n° 1354 CM du 16 août 2024 portant nomination de Mme Romina HENRIOU épouse MA en qualité de directrice de la santé par intérim

(NOR : DSP24202503AC-1)

Paru in extenso au journal officiel n°47 NS du 19/08/2024 dans la partie ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Version en vigueur au 19/08/2024

Le Président de la Polynésie française,
Sur le rapport du ministre de la santé, en charge de la prévention et de la protection sociale généralisée,
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 815 PR du 3 juin 2024 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
Vu la délibération n° 92-97 AT du 1er juin 1992 modifiée définissant les missions du service territorial de la santé publique dénommé la direction de la santé ;
Vu la délibération n° 2016-38 APF du 26 mai 2016 modifiée relative aux agents publics occupant des emplois fonctionnels ;
Vu l'arrêté n° 1771 CM du 20 août 2021 modifié portant organisation de la direction de la santé ;
Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 14 août 2024,

Arrête :

Article 1er

Mme Romina HENRIOU épouse MA est nommée en qualité de directrice de la santé par intérim à compter du 19 août 2024.

Art. 2

Le ministre de la santé, en charge de la prévention et de la protection sociale généralisée est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 16 août 2024.
Moetai BROTHERSON

Par le Président de la Polynésie française :
Le ministre de la santé, en charge de la prévention et de la protection sociale généralisée,
Cédric MERCADAL